

**ASSEMBLEE GENERALE**  
**du mardi 7 juin 2022**  
**à la salle du conseil de la CNCI**

**PROCES-VERBAL No 83**

**Ordre du jour**

1. Procès-verbal n° 82 du 16 juin 2021  
L'Administration propose l'approbation de ce procès-verbal.
2. Présentation et approbation du rapport d'activité 2021  
L'Administration propose d'approuver le rapport d'activité 2021.
3. Présentation des comptes annuels 2021
4. Présentation du rapport de l'organe de révision
5. Approbation des comptes annuels 2021  
L'Administration propose d'approuver les comptes annuels 2021 et de dissoudre la réserve pour affectation spéciale de CHF 500'000.- créée lors de l'AG du 23.06.1971 en l'attribuant à la réserve légale.
6. Modifications des statuts  
L'Administration propose d'approuver les deux modifications suivantes des statuts :
  - l'article 12 est modifié afin de permettre à l'Administration de décider si l'Assemblée générale a lieu en présentiel ou par correspondance
  - les articles 12 et 14 sont modifiés dans le sens où la compétence de fixer le taux de cotisation est citée dans les attributions de l'Administration et plus de l'Assemblée générale. A noter qu'une autorisation dans ce sens avait été donnée à l'Administration lors de l'Assemblée générale du 23 juin 1999. Cette modification des statuts ne fait que formaliser cette autorisation.
7. Décharge aux organes  
L'Administration propose de donner décharge aux membres de l'Administration et de la Direction.
8. Taux de cotisation et des allocations  
L'Administration propose de maintenir le taux de contribution à 1.8 % de la masse salariale et sur les revenus des indépendants pour 2022, mais également de verser les allocations sans changement en 2022.

#### 9. Budget 2022

L'Administration propose d'approuver le budget 2022.

#### 10. Nominations statutaires

L'Administration propose :

- le renouvellement du mandat de PwC comme organe de révision pour l'exercice 2022

- le renouvellement du mandat des membres suivants de l'Administration pour une période de 3 ans : Béatrice Haeny, Fabienne Margot, Karen Perriard, Claude Burgdorfer et Stéphane Ducommun. Le mandat de M. Serge Vermot est en cours

<b>Présidence</b>	:	Mme Béatrice Haeny
<b>Présents</b>	:	19 membres
<b>Procuration</b>	:	1 procuration faite pour la présidente
<b>Excusés</b>	:	275 membres

### Préambule

L'Administration de CINALFA a décidé lors de sa séance du 11 mai 2022, de tenir cette Assemblée générale avec la participation présentielle de ses sociétaires qui avaient la possibilité de s'y inscrire jusqu'au 2 juin dernier.

Mme Haeny ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux 19 membres présents à cette nouvelle Assemblée générale.

La présidente constate que cette 83<sup>ème</sup> Assemblée générale a été convoquée, conformément aux statuts, le 23 mai 2022. Elle peut donc valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour qui mentionne les propositions de l'Administration. Cet ordre du jour n'a pas suscité de modification ou d'adjonction de la part des membres.

M. Lionel Casali est nommé en qualité de questeur.

Mme Haeny rappelle qu'une seule voix est allouée par membre présent ou muni d'une procuration.

## 1. Procès-verbal n° 82 du 16 juin 2021

Mme Haeny signale que le procès-verbal n° 82 du 16 juin mai 2021, accessible sur le site internet de la caisse CINALFA, est également à disposition en version papier à cette Assemblée générale. Il n'appelle aucune remarque et est adopté à l'unanimité sous cette version avec les remerciements d'usage.

## 2. Présentation et approbation du rapport d'activité 2021

Le rapport d'activité préparé par M. Casali a été mis à disposition sur le site internet de la caisse CINALFA.

### Généralités

Malgré toutes les incertitudes qui planaient en début d'année 2021 et le doux espoir d'une sortie de crise sanitaire, vite évincé par une recrudescence des infections à la COVID-19, l'exercice 2021 de CINALFA a suivi les tendances de 2020. Les contributions n'ont pas fléchi et l'année 2021 se clôture par un bénéfice de CHF 2'767'274.39.

Bien que le taux de contribution soit abaissé en 2021 de 1.9% à 1.8% de la masse salariale et des revenus soumis à l'AVS des indépendants, l'encaissement des contributions a augmenté très légèrement de 0.04%. En revanche, le versement des allocations servies a diminué dans une plus grande proportion de -0.79%. Le compte de compensation présente un excédent de recettes de CHF 2'489'000.-, contre un budget bénéficiaire de CHF 440'000. -.

L'Administration s'est réunie à cinq reprises en 2021 (16 mars, 19 mai, 16 juin, 15 septembre et 24 novembre). Les principaux objets sur lesquels elle s'est penchée sont :

- Comptes 2021 et situation financière de la caisse durant l'année
- Situation du parc immobilier
- Taux de cotisation
- Préparation de l'Assemblée générale
- Situation de la surcompensation intégrale (motion déposée par Isidor Baumann)
- Entrevue avec la nouvelle cheffe du département du DECS Madame F. Nater.

### Chiffres et statistiques 2021

Au 31 décembre 2021, CINALFA comptait 1'835 entreprises et 665 indépendants affiliés, qui nous annonçaient 7'251 salariés et 90 indépendants bénéficiaires d'allocations familiales. Cela représente 13'619 enfants répartis entre 9'455 enfants de salariés et 109 enfants d'indépendants pour des allocations de base, et, respectivement 3'621 et 58 en formation professionnelle. La caisse a encore versé 374 respectivement 2 allocations de naissance à des salariés et des indépendants.

## **Immeubles**

Il n'y a pas eu de mouvement du parc immobilier en 2021. CINALFA reste propriétaire intégralement de sept objets répartis entre le haut et le bas du canton.

A Jonchères 14-16 à Bevaix, les dernières finitions de l'assainissement énergétique complet du bâtiment pour plus de CHF 1 million se sont terminées début 2021.

A Paix 5 à La Chaux-de-Fonds, la rénovation entière d'un appartement de 2 pièces a coûté plus de CHF 55'400.-.

## **Gérance immobilière**

L'ensemble du patrimoine immobilier de CINALFA est géré avec professionnalisme par la régie Muller & Christe SA.

## **Titres**

La valeur du portefeuille titres s'élève à fin 2021 à CHF 2'605'988.70 principalement constitué d'actions suisses du SMI.

La réserve de fluctuation de valeur se monte toujours à CHF 1 million.

## **Recours et litige**

Notre caisse n'a fait l'objet d'aucun recours ou litige durant l'année 2021.

Tous les dossiers ont été traités à satisfaction par la caisse.

## **Réunion annuelle avec la cheffe du Département de l'emploi et de la cohésion sociale**

Le 26 octobre 2021 a eu lieu la rencontre annuelle entre la nouvelle cheffe du département du DECS Madame F. Nater et les caisses d'allocations familiales du canton. Il en est ressorti les éléments suivants :

- L'organe de surveillance a fait part de ses remarques quant à la gestion du nouveau fonds formation et des mouvements significatifs entre les masses salariales annoncées par les différentes caisses. De plus, il a rappelé les difficultés rencontrées dans la récolte d'informations avec certaines caisses dont la qualité des données et la documentation laisse à désirer
- La cheffe du département, Madame F. Nater, a informé les caisses qu'il n'y aura pas de changement de montant des allocations familiales versées en 2022
- Après avoir consulté tous les cantons à propos de la mise en œuvre du dossier fédéral de la surcompensation, le Conseil fédéral a proposé de classer la motion 17.3860 Conseil des États (Baumann) « Allocations familiales. Pour une répartition des charges équitable ».

## Autres cantons

Plusieurs cantons ont changé non seulement les montants servis mais également le taux de cotisation durant l'année 2021 et instauré une nouvelle cotisation.

Le canton de Thurgovie a augmenté de CHF 30.- ses allocations de formation professionnelle tout en diminuant son taux de cotisation de 1.80% à 1.50%. Les prestations versées par les cantons du Valais, Fribourg, Tessin et Bâle-Campagne n'ont pas varié en 2021 alors que leurs taux de cotisation ont légèrement diminué respectivement de 2.545% à 2.544%, de 2.80% à 2.70%, de 2.05% à 2.00% et de 1.30% à 1.25%. Les cantons d'Uri, Schwytz, Obwald et Nidwald ont augmenté entre CHF 10.- et CHF 40.- le montant de leurs allocations pour enfant et de formation professionnelle. Le canton d'Uri a pour sa part augmenté de CHF 200.- son allocation de naissance et d'adoption ainsi que son taux de cotisation alors que Schwytz l'a diminué, Obwald et Nidwald ne les ont pas modifiés. S'agissant des autres cantons, il n'y a pas eu de changement de montants d'allocations servies ni de modification légale importante hormis le canton de Soleure qui a instauré une nouvelle cotisation de 0.15% de la masse salariale à charge des sociétés, en faveur de prestations complémentaires pour les familles.

Le taux de cotisations prélevées sur les revenus des indépendants est, dans quasiment tous les cantons, identique à celui prélevé sur les salaires (sauf dans sept cantons : Uri, Schaffhouse, Appenzel intérieur, St-Gall, Tessin, Vaud et Valais). CINALFA a également adopté la pratique du taux unique.

Neuchâtel fait toujours partie des neuf cantons suisses qui versent des allocations de naissance ou d'accueil.

## Fédéral

Hormis la recommandation du Conseil fédéral de classer la surcompensation intégrale évoquée sous « Réunion annuelle avec la cheffe du Département de l'emploi et de la cohésion sociale », il n'y a pas d'autre changement à citer au niveau fédéral.

## Bilatérales

En termes qualitatifs, les attestations 2020 remises par les CAF françaises en 2021 n'ont pas fait preuve de manquements.

## Conclusion

Pour conclure, M. Casali remercie tous les membres de l'Administration, ainsi que toutes les collaboratrices de CINALFA pour leur travail effectué durant l'année passée. Cette équipe continue de servir au mieux nos affiliés, employeurs, indépendants et allocataires en restant courtoise malgré nos rappels, nos décisions négatives ou refus, notre formalisme qui peuvent irriter quelques fois nos interlocuteurs.

Aucune remarque ou question n'est émise à propos de ce rapport d'activité qui est adopté à l'unanimité.

### 3. Présentation des comptes annuels 2021

Depuis le 25 mai 2022, les comptes 2021 sont à disposition sur le site internet de la caisse CINALFA, précédés par le rapport de l'organe de révision.

Les comptes 2021 ont été approuvés par l'Administration et révisés par la fiduciaire PricewaterhouseCoopers SA. En résumé, l'exercice comptable 2021 boucle avec un bénéfice de CHF 2'767'274.- :

- Le bilan présente au 31.12.2021 des totaux d'actifs et passifs égaux à hauteur de CHF 22'851'854.-
- Les recettes du compte de compensation se sont élevées à CHF 33'414'391.- les dépenses à CHF 30'924'807.-, soit un excédent de recettes de CHF 2'489'584.-
- Les salaires et frais généraux se sont élevés à CHF 782'315.- contre un budget de CHF 819'200.-
- Les différentes contributions aux frais administratifs se sont montés à CHF 475'426.-, les produits de placements à CHF 345'033.- et les produits nets des immeubles à CHF 239'546.-.

### 4. Présentation du rapport de l'organe de révision

M. Stéphane Jaquet, responsable d'audit chez PricewaterhouseCoopers SA, présente le rapport de révision, également accessible sur le site internet de la caisse CINALFA. Il conclut à l'adoption sans réserve des comptes 2021.

### 5. Approbation des comptes annuels 2021

Les comptes 2021 que l'Administration propose d'approuver sont acceptés à l'unanimité. D'autre part, la dissolution de la réserve pour affectation spéciale de CHF 500'000.- créée lors de l'AG du 23.06.1971 en l'attribuant à la réserve légale, est aussi acceptée à l'unanimité.

### 6. Modifications des statuts

La première proposition de l'Administration de modifier l'article 12 des statuts et lui permettre ainsi de décider si l'Assemblée générale a lieu en présentiel ou par correspondance, fait débat notamment à propos du caractère exceptionnel que la crise sanitaire a provoqué. Au final, cette proposition est acceptée par 17 membres, contre 2 refus et 1 abstention.

Dans la foulée, la seconde proposition de l'Administration qui consiste à modifier les articles 12 et 14 des statuts de sorte à lui donner la compétence de fixer le taux de cotisation, est acceptée à l'unanimité.

## 7. Décharge aux organes

La décharge aux organes que l'Administration propose de donner aux membres de l'Administration et de la Direction, est approuvée par les membres à l'unanimité.

## 8. Taux de cotisation et des allocations

L'Administration informe les membres que pour 2022, le taux de contribution est maintenu à 1.8 % de la masse salariale et sur les revenus des indépendants et que les allocations versées sont inchangées.

La présidente profite de cette occasion pour annoncer en primeur une baisse du taux de contribution dès le 01.01.2023 à 1.6 % de la masse salariale et sur les revenus des indépendants.

## 9. Budget 2022

Le projet du budget 2022 que l'Administration propose de valider et à disposition sur le site internet de la caisse CINALFA depuis le 25 mai 2022, est accepté par les membres à l'unanimité.

## 10. Nominations statutaires

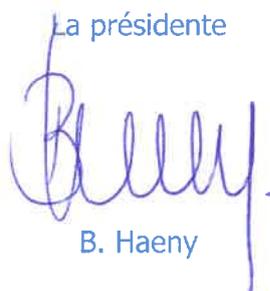
Les deux propositions de l'Administration sont approuvées par les membres à l'unanimité. A savoir de reconduire le mandat de PwC comme organe de révision pour l'exercice 2022 mais également de renouveler le mandat de 3 ans comme membre de d'Administration de Béatrice Haeny, Fabienne Margot, Karen Perriard, Claude Burgdorfer et Stéphane Ducommun. Le mandat de M. Serge Vermot est en cours.

## 11. Divers

Mme Haeny remercie chaleureusement la Direction et les collaboratrices de CINALFA de l'excellent travail fourni durant l'année.

Comme il n'y a aucun divers, l'Assemblée générale est levée à 18h05.

CINALFA

La présidente  
  
B. Haeny

Le secrétaire de  
séance  
  
L. Casali